

Enfance : la France s'attaque aux géants du porno

JUSTICE Face à l'absence de contrôle réel de l'âge des internautes, les autorités demandent aux fournisseurs d'accès de bloquer les sites

On la surnomme la « génération YouPorn » pour décrire une réalité crue : à 12 ans, un enfant sur trois a déjà été exposé à des contenus pornographiques. Peut-on protéger les mineurs sur Internet, et comment ? Courant mai, deux décisions de justice diront si le récent durcissement de la loi française est suivi d'effet. Pour la première fois, le tribunal judiciaire de Paris pourrait ordonner aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de bloquer plusieurs sites n'ayant pas de système de contrôle d'âge.

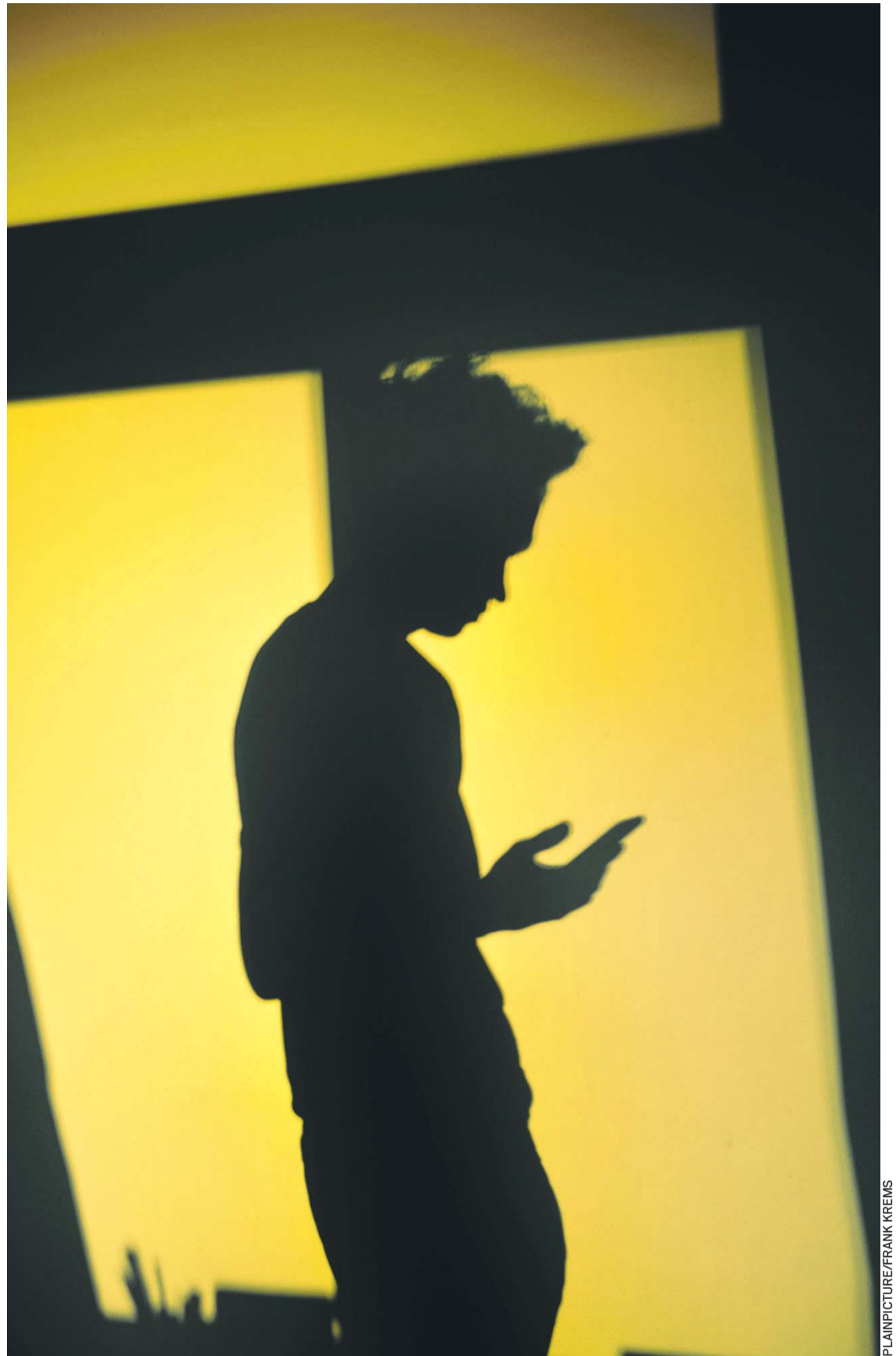
Jusqu'ici, les sociétés hébergeant des images à caractère pornographique pouvaient s'exonérer de leurs responsabilités en matière de contenu au moyen d'un simple avertissement sur la page d'accueil : l'internaute certifiait qu'il était majeur. Désormais, l'article 23 de la loi du 30 juillet 2020 exige la mise en place d'un système efficace de vérification de l'âge. « On ne peut pas laisser les mineurs se protéger seuls, argumente la sénatrice LR Marie Mercier, à l'origine de l'amendement ayant donné lieu à cet article. Personne ne laisserait un gamin de 12 ans entrer dans un peep-show ! Or, sur le Net, ils croisent des images bien plus violentes. » Le décret d'application n'a été publié qu'en octobre 2021 mais, huit mois plus tôt, le CSA (devenu l'Arcom, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) avait déjà averti les éditeurs des neuf sites les plus fréquentés. Seule la société Ares, qui abrite les déclinaisons de Jacquie et Michel, y a réagi en adoptant sur trois de ses sites un système de contrôle d'âge, My18Pass, sans lequel seule leur version « soft » est visible.

L'obstacle ? Les hébergeurs sont souvent domiciliés à l'étranger. Le géant MindGeek, propriétaire des marques Pornhub, XHamster et YouPorn, est au Luxembourg, Xvideos et Xnxx en République tchèque, TuKifau Portugal. Ne reste alors qu'un recours pour « mettre un terme à ce trouble à l'ordre public », explique Laurent Bayon, l'avocat de l'association La Voix de l'enfant : « Les bloquer par l'intermédiaire des FAI. » En clair, cibler les « tuyaux » pour fermer le robinet. L'été dernier,

La Voix de l'enfant et e-Enfance ont donc assigné en référé les opérateurs Free, Colt, SFR, Bouygues, Orange et Outremer Telecom afin qu'ils bloquent neuf plateformes majeures. Débutées en première instance cet automne, les associations espèrent obtenir gain de cause en appel, le 19 mai. « Sous pression des diffuseurs, appuie M^e Bayon, le Code du sport a bien été modifié pour permettre de fermer 200 sites pirates qui retransmettaient des manifestations sportives. » Les fournisseurs d'accès, eux, se défendent en rappelant qu'ils sont de simples prestataires.

Vingt millions de visiteurs uniques par mois

Un second rendez-vous attend les FAI dans une autre procédure, le 24 mai. L'Arcom a en effet saisi le président du tribunal judiciaire de Paris le 8 mars pour qu'il leur ordonne d'empêcher l'accès à cinq sites – Pornhub, TuKif, XHamster, Xvideos et Xnxx. Le régulateur, sollicité par trois associations – l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open), l'Union nationale des associations familiales et le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant –, les avait sommés en décembre 2021 d'instaurer un contrôle d'âge. En vain. L'éditeur de TuKif jugeant même que, des centaines de concurrents n'étant pas visés, la procédure serait discriminatoire. « Elle ne vise qu'à bloquer les sites de façon temporaire, et cela a déjà fait peur à certains, rétorque Thomas Rohmer, président de l'Open. Il ne s'agit pas de faire porter la responsabilité aux FAI, qui ferment déjà leurs tuyaux pour les sites pédopornographiques



PLAINPICTURE/FRANK KREMS

et terroristes. Mais on n'obtiendra pas ce genre de décision sans eux. »

Si la justice l'ordonne, ces sites ne seront plus accessibles depuis la France ou par leurs adresses sur le territoire. À la place, une page d'information apparaîtra. « Ce serait une première mondiale », espère Thomas Rohmer. Le régulateur pourra saisir la justice s'ils renaissent sous d'autres adresses (des sites « miroirs ») et demander leur déréférencement

par les moteurs de recherche. « Il s'agit d'affirmer que l'État protège les enfants », s'impatiente la sénatrice Marie Mercier, rappelant que l'Arcom a « trouvé le moyen de bloquer 250 sites de paris sportifs et de retirer en trois jours le clip de campagne d'Éric Zemmour ».

Alors que les sites pornographiques comptent 20 millions de visiteurs uniques par mois en France, la perte de trafic serait immédiate. Un signal clair aux

éditeurs, qui ouvrirait la voie à d'autres procédures. D'ailleurs, sans attendre ce jugement, l'Arcom a déjà mis en demeure le 7 avril un autre géant, MG Freesites, éditeur de YouPorn et RedTube, d'empêcher leur accès aux mineurs sous quinze jours, faute de quoi l'organisme pourra saisir le tribunal. Le régulateur a en outre reçu 118 liens vers d'autres sites en faute, identifiés par l'association Osez le féminisme ! « Les grosses plateformes se retranchent derrière l'argument de la confidentialité pour ne pas respecter la loi, s'insurge sa porte-parole, Céline Piques. On a plus de considération pour la vie privée du client père de famille que pour les jeunes de 11 ans exposés à des contenus faisant l'apologie de la pédocriminalité, du viol ou de la torture ! ».

En attendant, la France fait figure de pionnière. « C'est le premier pays démocratique à adopter une telle législation », souligne Neil Thurman, professeur à l'université LMU de

COMMENT VÉRIFIER L'ÂGE SUR INTERNET ?

ALORS QUE, POUR LES JEUX D'ARGENT, le contrôle de l'accès aux sites est validé en amont après un audit par l'autorité de régulation, pour ceux à contenu pornographique il s'opère lorsque l'internaute s'y connecte. Les technologies de vérification d'âge sont en plein boom : ce marché pourrait peser 4 milliards d'euros en Europe d'ici cinq à sept ans. La plupart passent par un site tiers qui analyse l'identité (grâce à une carte bancaire, une pièce d'identité ou une photo) et la transmet au site demandeur. Face à la multiplication

des acteurs – AgeID, Yoti ou encore My18Pass, solution déjà utilisée en France –, un consortium européen travaille à les rendre interopérables. Reste qu'il est toujours possible pour un mineur d'emprunter la pièce d'identité ou la carte de crédit d'un adulte. Et qu'il n'existe pas de solution miracle pour vérifier l'âge sans demander l'identité complète de l'internaute. « Sur Internet, personne ne sait que vous êtes un chien », pointait un dessin humoristique dans le *New Yorker* en 1993. C'est toujours vrai. ● J.D.

Actualité Société

« Twitter contrevient aux lois en vigueur »

Par Armelle Le Bigot Macaux* et Thomas Rohmer**

Munich et auteur d'une récente étude sur celle-ci publiée dans *Policy & Internet*. Si le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et les États-Unis ébauchent des ripostes, « aucun pays n'a trouvé la parade », constate le chercheur. Qui pointe le champ d'application « restreint » de l'article 23 et des amendes « trop faibles » pour les éditeurs (375 000 euros maximum, contre plus de 21 millions d'euros, et jusqu'à 10 % du revenu mondial de la société, dans un projet britannique de 2019). Or, selon un sondage Ifop mené pour son étude, un ado français sur deux de 15 à 17 ans a déjà vu des images pornos en ligne. Ils y ont été exposés en moyenne 1h21 par mois, et ce par de multiples canaux : pour 30 % à travers l'un des sites visés par l'Arcom ; mais autant l'ont été sur d'autres sites spécialisés, et encore autant sur les réseaux sociaux, sans compter Google ou les messageries. Bilan ? « Même si la justice parvient à faire bloquer les sites visés ou à imposer un contrôle d'âge, cela ne réduira au mieux que de 25 % l'exposition des mineurs, conclut Neil Thurman. Ils se déplaceront ailleurs. »

Manque d'éducation à la sexualité

Néanmoins, le contrôle d'âge limiterait les expositions accidentelles. Corinne Henin, experte informatique près la cour d'appel de Montpellier, rappelle que bien souvent les enfants sont assaillis par des fenêtres « pop-up » car leurs parents eux-mêmes naviguent sur ces sites. Lors d'une de ses sessions de prévention en primaire, l'an dernier, 5 élèves sur 28 avaient vu des images pornographiques sur le smartphone de leurs parents. « Le meilleur moyen de les protéger, avertit la spécialiste, c'est de ne pas consulter ces sites ou d'effacer les cookies, de cloisonner les sessions et de renforcer le contrôle parental. » Le blocage des géants du porno adresserait un signal fort aux parents comme aux enfants, appuie Thomas Rohmer, déplorant un manque criant d'éducation à la sexualité : « 100 % des ados qui iront sur Internet pour répondre à leurs questions tomberont sur ces contenus. Les parents doivent s'y préparer. » ●

JULIETTE DEMEY

TRIBUNE Un collectif d'associations appelle à sévir contre le réseau social, qui interdit les contenus sanglants mais pas pornographiques

De nombreuses études montrent que la plupart des petits Français possèdent désormais leurs propres outils numériques entre 6 et 10 ans, ce qui conduit à l'arrivée d'enfants de plus en plus jeunes sur les réseaux sociaux. Ainsi, 28 % des enfants âgés de 7 à 10 ans et 72 % des 11-14 ans les fréquentent régulièrement et y possèdent 2,5 comptes, selon notre enquête Open-Unaf-Ipsos. Cette course effrénée à l'équipement et les usages qui en découlent devraient interpellier les adultes puisque un nombre croissant de ces enfants rapporte avoir été exposé à des contenus choquants : 40 % des 7-10 ans.

Qu'il s'agisse de sexualité ou de violence, tous les réseaux sociaux sont concernés par la présence de contenus inadaptés à l'âge de certains de leurs utilisateurs. Les enfants et adolescents français passent le plus clair de leur temps sur des plateformes étrangères, dont la régulation est très complexe. Selon la législation, les enfants ne sont pas censés être présents sur ces réseaux avant 13 ans, et entre 13 et 15 ans uniquement avec l'accord parental. Or l'âge des utilisateurs est peu, voire pas contrôlé par les plateformes – et encore moins par les autorités. S'abritant derrière leur statut d'hébergeurs, elles nient toute responsabilité au regard des contenus choquants, dégradants ou illicites que pourraient poster leurs utilisateurs.

Les conditions d'utilisation de Twitter, en particulier, sont surprenantes, voire en totale contradiction avec les lois de protection de l'enfance en vigueur en France. S'il interdit les contenus « excessivement sanglants », Twitter autorise, sous conditions, la publication de tous les autres médias,

y compris pornographiques (« pour adultes », selon l'euphémisme de la plateforme). En quelques clics, n'importe quel enfant peut ainsi être exposé à des vidéos pornographiques, parfois de nature zoophile, et même à des viols. Il lui suffit de passer outre à l'avertissement présenté par le site, sans aucun contrôle de son âge.

Une récente loi oblige les plateformes numériques à prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour s'assurer qu'aucun enfant ne puisse se déclarer majeur dans le

but d'accéder à des contenus pornographiques. Un simple bouton « J'ai plus de 18 ans » ne suffit plus. C'est sur ce fondement que nos associations ont saisi l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) afin de réclamer le blocage de cinq sites pornographiques mondiaux. À ce titre, il est flagrant que Twitter ne respecte pas la législation et qu'il s'expose à une potentielle suspension de ses services en France si ses conditions d'utilisation étaient portées à la connaissance de l'Arcom.

Face à la situation nous réclamons :

- la suspension temporaire des réseaux sociaux qui ne respectent pas les textes législatifs de protection de l'enfance ;
- la tenue sans délai d'états généraux concernant la régulation des réseaux sociaux avec pour prisme principal la protection des enfants. ●

* Présidente du Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade, collectif de 50 associations).
** Directeur de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open).

<p>1 JEUNE SUR 3 âgé de 12 ans a déjà été exposé à de la pornographie</p>	<p>1h21 La durée moyenne d'exposition mensuelle des ados de 15 à 17 ans à ces contenus*</p>
<p>44 % des jeunes ayant des rapports sexuels déclarent reproduire des pratiques vues dans ce type de vidéo (sondage Ifop 2017)</p>	<p>33 % La part des 15 à 17 ans qui connaissent les VPN ou navigateurs TOR permettant de contourner les contrôles d'accès nationaux à la pornographie en ligne*</p>

*Source : Neil Thurman et étude Ifop, *Policy & Internet*, février 2022.



RADIO GAGA!

PLUS FORTE PROGRESSION DES RADIOS MUSICALES

+235.000 NOUVEAUX AUDITEURS EN UN AN⁽²⁾

SUCCÈS CONTINU DES AUDIENCES

+10% EN UN AN : 3^{ÈME} PROGRESSION CONSÉCUTIVE⁽³⁾



LES PLUS GRANDS TUBES!

MÉDIAMÉTRIE. EAR NATIONAL. JANVIER-MARS 2022, NOSTALGIE, 13+, 5H-24H, LÂV

(1) AC / (2) EVOLUTION AC JM22 VS JM21

(3) EVOLUTIONS PDA JM22 VS JM21, ND21 VS ND20, S021 VS S020

nrjglobal.com
contact@nrjglobal.com
01 40 71 41 87

